

PROGRAMME

Formation santé, sécurité et conditions de travail des élu.es CSE dans le cadre des dispositions de l'article L2315-18 du code du travail

Public concerné

Membres élu.es du CSE des structures employeur employant moins de 50 salarié.es

Durée

5 jours (3 jours + 2 jours)

Les objectifs

- Appréhender la place, la nature et les enjeux de la mise en place du CSE, spécialement en matière de santé, sécurité et conditions de travail ;
- Comprendre l'étendue des prérogatives des membres élus de l'instance notamment en matière de santé, sécurité et conditions de travail ;
- Maîtriser le fonctionnement du CSE en vue de l'exercice des prérogatives notamment dans le champ de la santé, de la sécurité et des conditions de travail ;
- Connaître et maîtriser les attributions de l'instance représentative du personnel en matière de réclamations individuelles et collectives et plus spécialement la contribution des élus à promotion de la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise ;
- Développer les aptitudes des élus à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail ;
- Initier les élus aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Points forts

- Adaptabilité : le programme peut être adapté en fonction de besoins exprimés par les élus
- Interactivité : les interactions sont largement privilégiées
- Efficacité : l'objectif des formations est d'aider les stagiaires à rendre plus efficace le fonctionnement de l'instance et la mise en œuvre de leurs actions

Outils pédagogiques

- Remise d'une documentation sous format papier et électronique
- Projection d'un support
- Pluralité d'intervenant.es

Techniques de mise en œuvre

- Exposé introductif et interactions avec et entre les stagiaires
- Mise en perspective par discussion entre intervenant.es et participant.es
- Partage d'expériences

Institut de Formation Syndicale (IFS)

Campus BERGES DU RHÔNE - 16 quai Claude Bernard 69007 LYON

Tel. +33(0) 4 78 69 71 73 -

<http://ifs.univ-lyon2.f>

Le CSE, moyens, fonctionnement et attributions en SST (3 jours)

Présentation générale : les trois premières journées de formation visent à s'approprier le rôle et les attributions du CSE mais aussi à en connaître les moyens comme les droits pour les élu.es. Elles visent plus spécialement à outiller les élu.es dans la conduite de leur action dans le champ de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.

I. Présentation générale de l'institution

1. La notion d'institution représentative du personnel
2. Le collectif de travail / place du représentant
3. Les enjeux liés au seuil de 50 salariés, notamment dans le champ de la santé et de la sécurité au travail

II. Moyens donnés aux élus

1. Heures de délégation
2. Déplacement, affichage, formation
3. Local du CSE
4. Protection liée au mandat
5. Entrave aux fonctions d'élu au CSE

III. Attributions et fonctionnement du CSE

1. Faire émerger et porter les réclamations individuelles et collectives
2. Missions en santé et sécurité au travail
3. Droits d'alerte - focus : droit d'alerte en cas de danger grave et imminent
4. Saisir l'inspection du travail
5. Les réunions
6. Les avis du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés - consultation en cas de reclassement d'un salarié déclaré inapte par le médecin du travail

Focus : L'inaptitude professionnelle d'un salarié

IV. Le droit de la santé au travail - éléments de cadrage

1. Acteurs (internes et externes) en santé et sécurité au travail
2. Obligations et responsabilités pesant sur l'employeur
3. Le document unique d'évaluation des risques professionnels, outil essentiel de prévention
4. Accident du travail et maladies professionnelles et intervention du CSE (droit d'enquête)
5. Les risques psycho-sociaux
6. Focus : les harcèlements au travail

**Œuvrer pour la santé, la sécurité
et l'amélioration des conditions de travail (2 jours)**

Présentation générale : ces deux journées visent à amener des connaissances de base sur les conditions de travail afin de pouvoir aborder les enjeux de l'activité de travail, de santé et sécurité dans une perspective systémique.

1er thème : Les enjeux de santé au travail (approche selon l'intervenant - ergonome, psychologue du travail, sociologue)

L'objectif est de fournir un cadre pertinent d'analyse des conditions de travail par l'observation et la conduite d'entretiens individuels et collectifs.

2nd thème : S'inscrire dans une démarche de prévention

I- Les différents niveaux de prévention

La prévention primaire

La prévention secondaire

La « prévention tertiaire »

II- Analyser les dispositifs de sécurité

La sécurité réglée

La sécurité gérée

Vers une sécurité construite

III- De l'analyse des risques à l'élaboration du document unique. Mettre en place une démarche proactive de participation à la prévention des risques. Mise en pratique en rapport avec le contexte professionnel des élus.

Démarche d'évaluation des risques et co-construction du document unique des risques professionnels.

IV- Agir après un accident du travail. Analyser et sélectionner les causes de l'accident à partir des outils proposés par l'INRS